

Conseil communal, Château-d'Oex
Commission gestion-finances **COGEFI**

Rapport pour le préavis 19/2019, budget communal 2020

La Commission gestion-finances (COGEFI) composée de M. Maxime Lenoir, Président, Mmes Anastasia Andrey, Sylviane Clot et de MM. Nicolas Burri, Yves-Julien Delessert, Xavier Ecoffey, Michel Jequier et Jean-Louis Rossier s'est réunie le 23 octobre pour prendre connaissance du budget communal présenté par M. Éric Grandjean Syndic, M. François Jaquillard Municipal et M. Jean-Michel Chapalay Boursier, puis la COGEFI a poursuivi son étude du budget lors de ses séances du 30 octobre et du 6 novembre afin de préparer la réunion plénière des questions, qui a eu lieu le 12 novembre en présence de la Municipalité in corpore, accompagnée par M. Jean-Michel Chapalay Boursier et M. Roland Oguey Chef des travaux, Mme Eliane Morier étant excusée. Enfin la COGEFI s'est encore réunie le 20 novembre pour terminer ses travaux sur ce préavis.

Introduction

Nous relevons tout d'abord que la Municipalité nous a fourni des réponses et des informations à toutes les questions posées et nous les en remercions vivement. Afin que le rapport qui vous est soumis conserve une dimension raisonnable et dans le but de vous apporter toutes les informations nécessaires à votre prise de décision, la COGEFI s'est concentrée sur les questions et les réponses qu'elle a estimées les plus pertinentes, utiles et intéressantes.

Ainsi, nous apprenons que ce budget 2020 a été élaboré avec des concessions et que plusieurs variantes ont été nécessaires pour arriver au final à un résultat équilibré, résultat qui peut être qualifié de bon, avec le dégagement d'une marge d'autofinancement certes plus basse que la moyenne des 5 dernières années qui était de frs 2'278'000. --, mais suffisante pour nous permettre d'investir. Toutefois, cette marge d'autofinancement de frs 1'625'814. -- étant nettement inférieure aux investissements prévus et sauf si une recette exceptionnelle devait se présenter, l'endettement poursuivrait son ascension, pour autant que tous les investissements soient réalisés.

Pour établir un budget équilibré c'est-à-dire avec une couverture des charges d'au moins 100 %, il est nécessaire de disposer non seulement de talent de funambule, mais surtout d'une bonne maîtrise des charges, d'une capacité à estimer les recettes sans excès et d'un penchant pour la négociation lorsqu'il s'agit de pratiquer des coupes budgétaires, comme nous le verrons par quelques exemples donnés dans les réponses à nos questions. Notre Municipalité dispose visiblement de ces qualités et d'une bonne vision des charges de fonctionnement, qui nous permet depuis plusieurs années d'avoir un taux de couverture des charges qui peut être qualifié de bon. Cependant, il reste deux points sur lesquels nous n'avons qu'une maîtrise limitée et qui influencent largement la santé financière. Il s'agit de la péréquation intercommunale et des investissements certes planifiés pour la plupart, mais avec une marge d'incertitude liée aux imprévus techniques et climatiques.

Péréquation intercommunale

Source d'information : Etat de Vaud, tableau des acomptes 2020 définitifs

La perspective d'une réforme de la péréquation prévue à l'horizon 2021 n'est pas forcément réjouissante pour notre Commune. Dans l'immédiat notre participation estimée au Fonds pour 2020 s'élèvera à frs 929'931.--

Ce montant se décompose comme suit :

- Alimentation du Fonds	= frs 2'358'855 -
- Péréquation directe à recevoir	= frs 1'053'939 +
- *Couche solidarité à recevoir	= frs 1'062'754 +
- ** Dépenses thématiques à recevoir	= frs 1'966'469 +
- ***Participation à la facture sociale	= frs 2'292'125 – (frs 662.- par habitant)
- Participation à la réforme Police VD	= frs 362'113 –

* La redistribution aux Communes vaudoises de plus faible capacité financière représente un montant de 132 millions de francs

** Routes, transports publics, transports scolaires, forêts. Dépenses pour CHD frs 3'625'000.-

*** La facture sociale représente au niveau du Canton, un montant de frs 825 millions.

Budget des Investissements et capacité financière

Le budget des investissements 2020 est particulièrement élevé pour notre Commune avec des dépenses brutes envisagées de plus de 8,2 millions et des subventions attendues de l'ordre de 3'253'900. Le solde à financer déduction faite de la marge d'autofinancement s'élèvera à frs 3'412'000, ce qui nous amène à un degré d'autofinancement inférieur aux recommandations. Cependant, malgré notre capacité d'autofinancement relativement faible, nous disposons d'une bonne intensité de projets avec un rapport *investissements bruts / *dépenses consolidées* jugé important pour 2020. Toutefois, comme déjà relevé par la COGEFI les investissements consentis ont essentiellement trait à des entretiens de routes, de bâtiments et d'installations techniques qui n'amènent que peu de valeur ajoutée, même s'ils s'avèrent indispensables. Ces investissements « régaliens » participent largement à l'endettement de la Commune. Ainsi, l'indicateur « **marge d'autofinancement / endettement net** » devra faire l'objet d'une attention particulière du moment que le seuil des 5 % devrait être atteint dans les prochains mois.

Enfin au sujet de l'endettement, un constat général se révèle inquiétant, c'est le fait que les Communes vaudoises doivent soutenir une dette **9 fois plus élevée en proportion que celle du Canton, avec une marge d'autofinancement plus faible. En outre, les Communes doivent faire face à des investissements **3,5 fois plus élevés** que ceux du Canton. Et l'écart Canton-Communes continue de se creuser. Le report des charges de l'Etat aux Communes pèse de tout son poids.

* **Dépenses consolidées = Charges totales – amortissements - imputations internes**
Source d'information : Etat de Vaud, Département des institutions et de la sécurité

****Source d'information : Union des Communes Vaudoises**

Document « Budget communal 2020 »**Questions et réponses se rapportant aux pages 6 à 12 (Q question, R réponse)****Page 6, Tableau des soldes budgétaires, Total des produits et des charges**

Q : le total des produits et des charges du budget 2019 présente une différence avec le budget adopté et amendé. Comment se justifie cette différence ?

- **R** : *Il s'agit de chiffres établis préalablement à l'adoption et à l'amendement du budget 2019. Il n'y a pas de lien avec le programme de comptabilité. En adaptant les chiffres 2019, il n'y a aucune incidence sur la capacité économique d'endettement.*

Page 6, Tableau des soldes budgétaires, Amortissement du patrimoine financier

Q : le tableau du budget 2020 ne prévoit pas d'amortissement du patrimoine financier alors qu'un montant est inscrit dans les comptes aux pages 45 et 61. Le tableau doit-il être complété ?

- **R** : *non, ce sont plutôt les années précédentes qui devraient être corrigées. En effet, les dégrèvements et défalcons ainsi que l'attribution au Fonds FER ne sont plus considérés comme des amortissements bien qu'ils figurent toujours dans le groupe de compte 330, d'où la création des subdivisions 330.100/330.900.*

Page 8, Tableau 2, Evolution des différentes classes d'impôts depuis 2015

Q : Comment évaluez-vous globalement les rentrées fiscales et selon quels indicateurs ?

- **R** : *les impôts suivants le taux sont estimés à 100% sur la base de la moyenne des 5 dernières années sur laquelle on applique le taux communal. Les autres impôts sont estimés sur la base de la moyenne des 5 dernières années. Le montant est ensuite ajusté en fonction de la courbe de tendance sur le long terme (10 ans).*

Page 10, Capacité économique d'endettement maximum

Q : la durée d'effacement de la dette sur 25-30 ans est-elle vraiment applicable en pratique au vu des effets sur les investissements et sur la marge brute d'autofinancement ?

- **R** : *la durée d'effacement de la dette est une notion théorique qui postule que la dette ne devrait pas être reportée sur les générations futures d'où la durée de 30 ans. Sur le plan pratique les durées d'amortissement sont définies par le RCom (règlement sur la comptabilité des communes). La durée d'effacement de la dette prise en compte dans la calcul de la capacité économique (CEE) est une moyenne pondérée entre ces deux durées.*

Page 11, Conclusions

Q : vous serait-il possible de nous fournir quelques exemples de coupes budgétaires effectuées pour le budget 2020 ?

- **R** : *Il s'agit de travaux d'entretiens sur les bâtiments, travaux qui seront présentés par voie de préavis. Il s'agit de travaux sur le réseau routier, au cimetière, dans les alpages et dans d'autres domaines.*

Questions et réponses se rapportant aux pages 14 à 19, Administration**Pages 14/15, Chapitre 11 Administration générale, comptes 301.111 et 390.100**

Q : Comment expliquez-vous l'augmentation budgétaire par rapport aux comptes 2018 et au budget 2019 ?

- **R** : *cette différence provient de l'augmentation de la masse salariale de 0,6 EPT, soit + 0,5 EPT Police communale, + 0,2 EPT administration, - 0,1 EPT Bourse communale et d'imputations internes.*

Page 16, Chapitre 1500 Affaires culturelles loisirs, compte 390.400

Q : Comment justifiez-vous cette diminution d'imputation interne entre les comptes 2018 et les budgets 2019/2020 ?

- **R** : *le montant fluctue tous les ans en fonction des rabais/gratuité des locations accordées aux sociétés locales par la Municipalité. Pour 2020, ce sont frs 24'000. — qui sont prévus pour la mise à disposition gratuite des salles. Pour l'obtention de conditions particulières de location de salles, les sociétés doivent impérativement déposer une demande à la Municipalité qui examine les situations de cas en cas.*

Page 16, Chapitre 1600 Tourisme, compte 365.800

Q : Comment justifiez-vous la diminution globale du poste « aides et subventions » ?

- **R** : *Cela provient du compte 365.800 qui comprenait la taxe de séjour versée via le compte 352.300 selon le nouveau règlement communal.*

Page 17, Chapitre 1700, Sports, compte 365.400

Q : Comment justifiez-vous cette augmentation ?

- **R** : *l'augmentation est justifiée par l'attribution d'une subvention pour le Jardin des Neiges pour la saison à venir et par l'octroi d'une aide financière au Trail du Barlatay.*

Page 17, Chapitre 1800, Trafic régional, compte 351.000

Q : comment justifiez-vous cette augmentation importante par rapport aux comptes 2018 ?

- **R :** *la principale hausse est due à l'augmentation de la participation du Canton au Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) et pour le bassin no 6 soit $\pm$ les frontières de notre District, à la mise en cadence à 15 min. des trains entre Vevey et Blonay aux heures de pointe en semaine, ainsi que la prolongation de la cadence à 30 min. les dimanches*

Page 18, Chapitre 1900 Service informatique, compte 316.000

Q : l'augmentation budgétaire est-elle en relation avec de nouveaux leasing de système d'information ?

- **R :** *cette augmentation comprend le remplacement des serveurs, la mise à jour des versions Abacus et Nest, le remplacement de Windows et du système de sécurité. Un meilleur service est également attendu pour les dépannages. A relever que le leasing du système actuel est terminé. La durée de vie du matériel est extrêmement courte et si les logiciels ne sont pas mis à jour régulièrement, cela perturbe les échanges notamment avec le Canton.*

Questions et réponses se rapportant aux pages 20 à 31, Domaines et Bâtiments

Page 21, Chapitre 3500 Divers bâtiments et charges, compte 436.200 Rbt de tiers

Q : que comprend ce montant très fluctuant ?

- **R :** *ce montant incluait le fermage de TCO, Gérignoz compris et le revenu de la location de l'antenne à la Braye. La prime d'assurance ECA est payée par la Commune qui ensuite encaisse un loyer (frs 8'590.-) auprès de TCO. Pour 2020, un bail à ferme a été conclu.*

Page 22, Chapitre 3503 Grande Salle, compte 312.300 Achats et consommation d'électricité

Q : dans quel compte, la consommation électrique de la Grande Salle est-elle ventilée ?

- **R :** *dans le compte 3515 « Nouveau Collège ». Le budget 2019 prévoyait la ventilation des factures, procédure remplacée par des imputations internes dès le bouclage 2018. L'électricité est décomptée à partir du Collège, les compteurs ont été regroupés permettant ainsi de négocier des tarifs plus intéressants comme gros consommateurs.*

Page 24, Chapitre 3510 Manège, comptes 312.100 à 427.100

Q : quelles sont les perspectives d'avenir pour ce bâtiment au vu de son état ?

- **R** : *pour le moment, la stratégie de la Municipalité est de maintenir le manège actuel jusqu'à l'éventuelle réalisation d'un nouveau manège au Bochet. La structure du bâtiment est saine et la municipalité a déjà reçu des demandes de rachat de ce bâtiment. Par ailleurs la Municipalité a la volonté de maintenir un manège dans notre Commune.*

Page 24, Chapitre 3511 Complexe sportif, compte 490.300, Imputations internes d'eau, d'énergies et de combustibles

Q : quelle méthode utilisez-vous pour le calcul des imputations internes d'énergie et de combustibles ?

- **R** : *ces chiffres sont basés sur la puissance consommée par les installations et par sous-comptage. La patinoire représente par exemple un montant de frs 45'000. -- et frs 3'200. -- pour l'éclairage du terrain de football.*

Page 25, Chapitre 3514 Collège des Moulins, compte 390.100 Imputations internes de frais de personnel

Q : justification de l'augmentation des tâches effectuées par le personnel communal ?

- **R** : *l'augmentation du nombre de classes utilisées soit de 2 à 4 et l'augmentation de la fréquence de nettoyage des sanitaires. A noter que ce montant est récupéré par le biais des loyers de l'ASIPE. Le montant du loyer est identique que la classe soit utilisée ou non.*

Page 28, Chapitre 3531 Dépôt des Ouges aux Moulins, compte 312.300 Achats et consommation d'électricité

Q : vu la diminution de la consommation électrique, des travaux d'isolation ont-ils été effectués dans ce bâtiment en 2019 ?

- **R** : *l'installation de chauffage a dû être remplacée, l'ancienne n'étant plus conforme. Durant une période le local a été chauffé à l'électricité dans l'attente de la mise en fonction de la nouvelle installation. Le nouveau chauffage étant en fonction, la consommation électrique revient à son niveau habituel.*

Page 30, Chapitre 3538 Mini-golf, compte 314.000, Entretien des terrains, parcs...

Q : quels entretiens sont prévus pour cet équipement ?

- **R** : *il s'agit de la taille des arbres, de la réfection des pistes et du remplacement de la barrière pour un montant de frs 8'300. -- (effectué par le personnel communal). Il s'agit de la seconde étape d'entretien de cette installation.*

Questions et réponses se rapportant aux pages 31 à 35, Travaux

Page 31, Chapitre 41 Commission technique et urbanisme, compte 331.000, Amortissements obligatoires du patrimoine financier

Q : que comporte ces amortissements pour la Commission technique ?

- **R** : *il s'agit essentiellement des amortissements en lien avec les PPA en cours et les plans directeurs, ainsi que le PGA pour frs 19'000. -- et le PPA de l'Etambeau pour frs 10'000.--.*

Page 32, Chapitre 43 Réseau routier et voirie, compte 318.500, Honoraires de conseillers externes, experts et spécialistes

Q : l'augmentation des honoraires de conseillers externes est-elle liée à un investissement particulier ?

- **R** : *hormis les coûts annuels habituels (surveillance rocher de Sur-Praz, analyse des bitumes...) les investissements particuliers nécessitant des expertises concernant la RC Château-d'Oex-Les Moulins pour la mobilité douce, la traversée des Granges pour la mobilité douce et l'arrêt du bus ainsi que l'aménagement du village sur le tronçon « Kiosque-Librairie ». Le dossier est complexe et nécessite des travaux de géomètre et le recours à des experts en mobilité. A relever que la construction éventuelle de trottoirs serait à la charge de la Commune. Nous soulignons encore que ces projets sont en lien avec une demande du Canton.*

Page 33, Chapitre 44 Parcs et Jardins, compte 390.100, Imputations internes de personnel

Q : l'augmentation du poste par rapport aux comptes 2018 est-elle liée à une modification de l'attribution de mandat externe ?

- **R** : *non, il s'agit d'une mise à jour de la répartition interne en fonction des heures effectives et en prévision de la rénovation par le personnel de plusieurs barrières et clôtures (Parc Sandoz, Minigolf...)*

Page 34, Chapitre 4570 Décharge intercommunale Chaudanne, compte 434.300, Taxes proportionnelles à la quantité

Q : les recettes encaissées sont relativement faibles pour la déchèterie. Cela amène-t-il une réflexion quant à une éventuelle modification des conditions ? Par ailleurs, pour les déchets ménagers, quel bilan tirez-vous depuis l'introduction de la taxe au sac. Une réflexion est-elle en cours pour passer éventuellement à la taxe au poids, plus juste pour le contribuable ?

- **R** : *Il faut tout d'abord se rappeler que le compte 4570 doit s'autofinancer. Il serait effectivement possible d'augmenter les rentrées relatives à la benne des incinérables dont l'élimination n'est financée que par la taxe de base. Il s'agirait pour cela de taxer ces déchets au poids. La réflexion sur la taxe au poids peut effectivement s'élargir à l'ensemble des déchets ménagers (dont la benne des incinérables fait partie). Nos bennes compactrices étant déjà équipées de balances, il serait très simple de passer de la taxe au sac à la taxe au poids, moyennant une modification du règlement communal.*

Ce changement améliorerait non seulement l'équité envers les citoyens, mais il serait bien plus pratique avec une plus grande facilité pour éliminer les déchets non recyclables. Le système se compliquerait quelque peu pour les résidences secondaires et pour les gens de passage.

En outre, il est intéressant de constater que selon la statistique cantonale, nos volumes de déchets triés sont plus élevés que la moyenne cantonale. Pour exemple, le bois représente un volume de 89 kgs par personne et le compost de 286 kgs contre 95 kgs en moyenne cantonale. Par contre, le volume de déchets ménagers est aussi nettement supérieur à cette moyenne.

Enfin, la COGEFI s'inquiète d'un point sensible lié à la déchèterie de la Chaudanne, c'est celui de l'utilisation de la benne des incinérables pour les ordures ménagères. Cela signifie qu'une partie de la taxe au sac échappe au système, réduisant ainsi les recettes qui devraient être affectées à ce but et amène un risque de voir la taxe au sac augmenter de manière injuste. Un suivi de la situation est souhaité.

Page 35, Chapitre 46 Réseaux d'égouts et épuration, compte 314.300, Entretien d'ouvrages d'assainissement

Q : quels sont les travaux prévus dans ce domaine, ont-ils un lien avec le préavis 10/2019 (STEP) récemment adopté ?

- **R** : *non, ces travaux n'ont pas de lien avec le préavis voté. Il s'agit essentiellement de travaux courants qui figurent dans le PGEE (plan général d'évacuation des eaux) et d'autres travaux à venir en fonction de l'avancement de divers autres projets dont la coordination entre services. Aucun préavis n'est attendu pour ces objets. La mise en séparatif du quartier « Sur-les-Riaux » est également prévu.*

Page 35, Chapitre 47, Cours d'eau et Rives, compte 331.000, Amortissements obligatoires

Q : l'augmentation du poste est-elle liée à un amortissement supplémentaire ?

- **R** : le supplément concerne la correction fluviale « Les Bossons » pour frs 16'200.-

Questions et réponses se rapportant à la page 36, Administration des Ecoles

Page 36, Chapitre 50 Administration des écoles, compte 352.000, Participation à des charges de communes et association de communes

Q : comment justifiez-vous cette augmentation, même si nous n'avons pas à nous prononcer sur le budget des écoles ?

- **R** : l'enveloppe budgétaire a été augmentée afin de l'adapter à l'augmentation du nombre d'élèves et à la participation aux frais scolaires pour des élèves allant dans d'autres écoles. La suppression du financement de certaines activités scolaires (sorties, camps de ski...) par les parents selon la récente décision du Tribunal administratif fédéral a également un impact. Par ailleurs, une provision a été créée pour une possible augmentation du nombre de bus pour les transports scolaires lors du passage aux nouveaux horaires des transports publics. Enfin, la généralisation de la 33^{ème} période d'enseignement dans la semaine a un impact sur le volume de remboursement des frais de repas.

Questions et réponses se rapportant aux pages 37 à 42, Sécurité publique

Page 37, Chapitre 6000 Police communale, comptes 309.000 à 439.000

Q : des modifications d'organisation sont-elles envisagées pour la Police communale, justifiant ainsi l'augmentation des charges et des recettes ?

- **R :** *l'effectif actuel de la sécurité public comporte 1,3 EPT soit un agent à 100%, une collaboratrice administrative à 20 % et l'appui du Service des travaux pour environ 7 %.*

Le volume d'heures supplémentaires constatées, tant pour l'Agent de sécurité public que pour la collaboratrice administrative ont influencé la décision de prioriser l'acquisition de nouvelles forces vives sur le terrain, par l'engagement d'un agent non-armé à 50 % et de fournir un appui progressif à l'administration. Des mesures drastiques vont être prises en 2020 sur le contrôle de stationnement sur l'ensemble du territoire communal. Ces éléments permettent également de répondre au rapport établi par une Commission du Conseil communal le 5 mars 2015 et à diverses interventions demandant d'améliorer les recettes d'utilisation des parkings.

En outre, ces mesures permettraient de :

- *Proposer les prestations d'un Agent aux communes voisines ;*
- *Anticiper le remplacement à moyen terme de M. Luc Burri*
- *Poursuivre les réflexions du régime de stationnement et de l'aménagement d'horodateurs pour le stationnement extérieur.*

Enfin, ces mesures doivent également permettre d'améliorer les conditions de travail et de sécurité publique, notamment par l'introduction d'un service de piquet le week-end lors de manifestations.

Pages 38-39, Chapitre 65 Défense contre l'incendie, compte 312.300 à 390.100

Q : l'augmentation des charges est-elle liée à un événement particulier ou à une réorganisation ?

- **R :** *il s'agit de la création d'une porte de service dans le local et de la participation aux charges pour la création d'une école pour les jeunes Sapeurs-Pompiers avec la volonté de créer un groupe de 20 enfants et de les équiper.*

Page 39, Chapitre 66 Protection civile, comptes 312.100 à 490.400
--

Q : des modifications sont-elles intervenues dans l'organisation de la PC, la répartition des charges et la diminution des recettes ?

- **R** : *le budget 2019 comporte la remise en état du local de l'Etivaz. Sur le plan des revenus, l'Association sécurité Riviera ne louera plus le garage de l'abri PCi des Moulins.*

Pages 39-40, Chapitre 6700 Abattoir comptes 301.600 à 490.400
--

Q : quelle est la situation actuelle du fonctionnement de l'abattoir communal, avec quel degré de satisfaction et quels entretiens sont à prévoir ?

- **R** : *l'abattoir est loué à la Sté coopérative régionale « Gruyère-Pays-d'Enhaut-Ormonts » et notre Commune n'intervient plus dans son fonctionnement, mais elle assure l'entretien lié au bâtiment. La fréquentation a quasiment doublé avec des utilisateurs en provenance des régions directement concernées mais également de plus loin (Collombey, Schönried, Jaun...). Annuellement ce sont plus de 1'000 bêtes qui sont abattues. Un boucher engagé par la Coopérative travaille à 100 % et un second boucher sera engagé à 100 % dès le 1^{er} janvier prochain.*
La construction d'un nouveau centre d'élimination des déchets carnés est envisagée, afin de le séparer physiquement de l'abattoir. Il n'est en effet plus acceptable d'avoir ces deux activités sous un même toit. A ce sujet, un préavis sera présenté dans le courant 2020. A relever encore que la garantie de déficit qui avait été octroyée à la Coopérative n'a pas été utilisée.
Donc le fonctionnement de la Coopérative est très encourageant et l'augmentation de la fréquentation démontre la réelle utilité pour nos agriculteurs et nos éleveurs.

Questions et réponses se rapportant aux pages 43 à 50 Budget par nature

Page 44, Chapitre 312 Budget par nature, compte 312.300, Achats et consommation d'électricité

Q : au vu de l'importance de la consommation électrique, avez-vous ou allez-vous développer une stratégie visant à réaliser des économies dans ce domaine. Par ailleurs, une réflexion est-elle en cours dans le cadre des énergies renouvelables ?

- **R :** le domaine de l'énergie fait l'objet de réflexions. A ce stade, les mesures suivantes ont été prises :
 - ✓ Passage à l'éclairage LED dans les bâtiments
 - ✓ Remplacement de l'éclairage public par des ampoules basse consommation
 - ✓ Signature de contrats grosse consommation à tarifs préférentiels
 - ✓ Mise en place d'un moteur à gaz à la STEP permettant l'autoconsommation
 - ✓ Etude globale pour l'installation d'énergie solaire sur nos bâtiments

Par ailleurs, le PNR a entamé les démarches pour obtenir le label « Cité de l'Energie » pour toutes les Communes du Parc. Une procédure visant à optimiser la dépense énergétique sur les bâtiments communaux a été proposée aux Communes. A relever que le Parc est notamment un grand exportateur d'énergie hydraulique. Le Parc aurait le potentiel pour être totalement autonome pour les besoins en chaleur des bâtiments (centrale de chauffe, géothermie, isolation des bâtiments...) La région produit 3,5 fois plus d'énergie qu'elle n'en consomme et un potentiel de développement est encore possible avec nos barrages, sans parler des autres énergies qui restent aussi à développer.

Page 45, Chapitre 316 Budget par nature, compte 316.000, Loyers, fermage, taxes d'utilisation

Q : quelles sont les modifications qui justifient cette diminution de charges ?

- **R :** il s'agit de la location de bennes compactrices qui figurent maintenant dans le compte 318.000 (honoraires et prestations de service) pour des questions de TVA.

Page 45, Chapitre 318 Budget par nature, compte 318.400, Primes d'assurances de choses

Q : une augmentation importante est constatée sur ce poste, est-elle liée à des échéances et des renouvellements de contrats ?

- **R :** Il s'agit essentiellement de l'adaptation des primes ECA et de son indexation et de la mise à jour du parc de véhicules et bâtiments.

Page 45, Chapitre 318 Budget par nature, compte 318.500, Honoraires de conseillers externes, experts, spécialistes

Q : le poste « honoraires » a subi une importante augmentation depuis 2018. Est-elle liée à des événements ou à des projets particuliers ?

- **R** : *Il s'agit de prestations courantes et qui sont connues alors que les autres charges dépendent de litiges possibles, de l'avancement d'autres projets, d'études à venir etc...D'une manière générale, les exigences sur le plan juridique, technique et administratif augmentent les charges d'une manière significative. Ce poste comprend également les notes d'honoraires d'avocats pour divers dossiers et oppositions et de frais pour des conseils juridiques. Le coût de l'archivage des dossiers communaux est aussi compris dans ce montant.*
- *Le recours aux services de l'Union des Communes Vaudoises est également utilisé par notre Municipalité, mais l'UCV n'offre que des conseils juridiques et n'intervient pas dans les affaires courantes. En outre, la couverture juridique de la Commune ne prévoit pas ce type de prestations.*

Pages 46 à 66, pas de question

Comptabilités annexes, pas de question

CONCLUSION

Le budget 2020 qui vous est soumis peut-être qualifié de satisfaisant bien que nous ne connaissions pas précisément les coupes qui ont dû être consenties pour arriver à ce résultat. Il serait erroné de se concentrer uniquement sur le résultat final qui présente un léger bénéfice net et de s'en contenter. Il est également nécessaire de prendre un peu de recul pour tenir compte de tous les éléments qui composent un tel budget et de le comparer aux exercices précédents. Le fait d'avoir « épuré » les charges pour présenter certaines dépenses sous forme de préavis, complique cette comparaison mais cette stratégie part certainement d'une bonne intention, en responsabilisant davantage le Conseil communal et la COGEFI, qui devront ainsi rester très attentifs aux divers indicateurs de santé financière. Ces indicateurs sont aujourd'hui à l'orange pour certains, voire dans le rouge pour d'autres, mais également dans le vert pour quelques-uns.

S'il n'y a rien d'inquiétant à ce jour et que cette situation prévaut dans bon nombre de communes vaudoises, l'avenir nous réserve encore quelques défis à relever avec tous les projets qui sont encore en cours de développement dans notre Commune et les réformes à venir au niveau fédéral et cantonal. La rigueur associée à un bon état d'esprit devront être les fils conducteurs de ces prochaines années, avec à la clé encore et toujours la recherche d'économies potentielles, certainement encore réalisables dans certains secteurs. C'est à ce prix que nous pourrons continuer à offrir à la population des infrastructures utiles, en bon état et ayant un impact sur les habitudes et la vie courante des citoyens.

Ce constat nous amène à dire que l'établissement des budgets des prochaines années, ne sera pas de tout repos pour notre Municipalité et que des concessions devront parfois être acceptées. L'équilibre financier sera probablement toujours plus difficile à atteindre compte-tenu des éléments mentionnés et de l'évolution de la société. Cependant au sein de la COGEFI et nous l'espérons aussi du Conseil communal, l'optimisme est de mise et nous sommes persuadés qu'avec le travail de notre Municipalité accompagnée des chefs de service et de l'ensemble du personnel, les défis seront relevés et que la priorité demeurera le maintien de notre qualité de vie quand même exceptionnelle il faut le dire, comparée à d'autres situations. Nous terminons ce rapport en remerciant nos Municipales et nos Municipaux pour leur travail conséquent et fondamental, mais pas toujours reconnu à sa juste valeur et pour la bonne collaboration entretenue avec la COGEFI.

Ainsi, après avoir analysé le budget et obtenu les réponses attendues à leurs questions les membres de la COGEFI vous recommandent à l'unanimité d'accepter le préavis 19/2019 tel que présenté.

*Commission gestion-finances
Le rapporteur : M. Jequier*



Château-d'Oex, le 24 novembre 2019

Rapport COGEFI sur le budget 2020, préavis 19/2019